

“ l'enseignement du français ” ; du Dr J.-M. Harper, inspecteur des écoles supérieures protestantes de Québec, sur la création par le gouvernement fédéral d'un “ bureau national d'instruction publique ”.

Ce dernier projet, toutefois, fut accueilli avec peu de faveur et le comité des *vœux* (résolutions) ne jugea pas même opportun de le remettre sur l'ordre du jour.

Ce même comité présenta à la dernière réunion plénière de la convention diverses résolutions concernant les sujets suivants :

“ La ligue des filles et des fils de l'Empire, ” avec programme scolaire, projet rejeté ;

“ Le système métrique obligatoire au Canada, ” projet approuvé ;

“ Les bibliothèques circulantes, ” projet approuvé ;

“ L'enseignement anti-alcoolique à l'école, ” projet approuvé ;

“ Le certificat fédéral pour les instituteurs, ” projet renvoyé à une commission des différents surintendants d'éducation des provinces.

Je me fais un devoir de constater que M. Magnan et moi avons été accueillis avec une grande urbanité, et nous n'avons qu'à nous féliciter de nos rapports avec les délégués des autres provinces.

J'offre en particulier mes remerciements au Dr MacCabe, d'Ottawa, le digne président de l'association.

CONFÉRENCES D'INSTITUTRICES

Le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, désireux de faire donner des conférences aux institutrices laïques qui, bien que vouées à l'enseignement, n'ont pas eu l'avantage de suivre les cours d'une école normale, décida, en mai dernier, l'organisation, à titre d'essai, de conférences qui devaient être faites, dans le cours des vacances, aux institutrices de la région de Montréal. L'offre bienveillante faite par Sa Grandeur l'archevêque Bruchési de recevoir dans une communauté de femmes de Montréal les institutrices laïques qui désireraient assister à ces conférences, facilita grandement la réalisation des désirs du comité catholique. Il fut décidé que les conférences seraient organisées par le Surintendant de l'Instruction publique et qu'elles auraient lieu au pensionnat du Mont Ste-Marie, gracieusement offert à cette fin par les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, la somme nécessaire pour payer la pension des institutrices devant être prise sur les fonds du comité.

Le gouvernement ayant donné son approbation à cette décision, les conférences eurent lieu avec un succès marqué dans la semaine du 19 au 23 août. Elles durèrent du lundi soir au samedi matin et, pendant quatre jours, des professeurs expérimentés donnèrent douze conférences sur les diverses matières du programme d'études.

Sa Grandeur Mgr de Montréal daigna assister à toutes les conférences, et sa présence rehaussa davantage dans l'esprit des assistantes l'importance de la convention. Aux sujets traités par les habiles conférenciers, il ajouta la puissance de sa parole, et sa compétence remarquable en pédagogie donna aux séances un très vif éclat. Cinq cent trente institutrices ont suivi assidûment ces cours et j'ai lieu d'espérer que cette convention produira de beaux résultats.

C'était la première réunion du genre pour les institutrices catholiques. D'autres semblables auront lieu dans différents endroits de la province, et la convention de